

NATIONS UNIES

ASSEMBLEE  
GENERALE



Distr. GENERALE

A/CONF.94/PC/3

20 juin 1978

FRANCAIS

Original : ANGLAIS

COMITE PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE MONDIALE  
DE LA DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME, 1980

Vienne, 19-30 juin 1978

COMMUNICATION DATEE DE VIENNE, LE 20 JUIN 1978, ET ADRESSEE AU  
SECRETARIAT DU COMITE PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE MONDIALE  
DE LA DECENNIE DES NATIONS UNIES POUR LA FEMME, 1980,  
PAR LES DELEGATIONS CUBAINE, INDIENNE ET YUGOSLAVE

"Au nom des membres de la Commission préparatoire de la Conférence des pays non-alignés et des pays en voie de développement sur le rôle des femmes dans le développement, tenue à Bagdad du 3 au 5 juin 1978, les délégations cubaine, indienne et yougoslave ont l'honneur de prier le secrétariat du Comité préparatoire de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme, 1980, de faire distribuer, dans les langues de travail de l'Organisation des Nations Unies, le rapport final de la réunion de Bagdad, ainsi que l'ordre du jour provisoire de la Conférence des pays non alignés et des pays en voie de développement sur le rôle des femmes dans le développement, qui doit se tenir en 1979.

Les documents joints sont communiqués au Comité préparatoire de la Conférence mondiale de la Décennie des Nations Unies pour la femme afin de l'aider dans ses travaux."

Délégation cubaine

[signé]

O. Finlay

Délégation indienne

[signé]

D.B. Renuka

Délégation yougoslave

[signé]

Z. Ilić

## RAPPORT FINAL

1. La Commission préparatoire de la Conférence des pays non-alignés et des pays en voie de développement sur le rôle des femmes dans le développement s'est réunie à Bagdad, du 3 au 5 juin 1978. Les pays suivants y étaient représentés : Cuba, Inde, Iraq, Koweït, Libéria, Malaisie, Maroc, Pakistan, Philippines, Sri Lanka, Togo et Yougoslavie. Le Brésil et la République démocratique populaire du Yémen étaient représentés par des observateurs.
2. A sa première séance, la Commission a élu à l'unanimité le chef de la délégation de l'Iraq comme Président. Le chef de la délégation de l'Inde a été élu Rapporteur à l'unanimité.
3. La Commission a adopté, après un long débat et des délibérations, et avec certaines modifications, l'ordre du jour provisoire de la Conférence. Cet ordre du jour est reproduit en annexe au présent rapport.
4. La Commission a accepté la suggestion de la délégation de l'Iraq tendant à ce que la Conférence ait lieu à Bagdad, en mai 1979. La Conférence commencera le premier samedi de mai, et durera huit jours.
5. Organisation du travail : La Commission a décidé que la Conférence plénière serait complétée par trois groupes de travail officieux et à composition non limitée, qui feraient rapport à la plénière. La Commission a recommandé que le travail soit réparti entre les groupes de la façon suivante :
  - Groupe de travail I : points 4, 5, 6 et 10 de l'ordre du jour;
  - Groupe de travail II : points 7, 8 et 9 de l'ordre du jour;
  - Groupe de travail III : points 11, 12, 13 et 14 de l'ordre du jour.

6. La Commission a adopté les dispositions suivantes pour la documentation de la Conférence :

- a) Chaque pays non-aligné et chaque pays en voie de développement préparera des documents au sujet des points 4, 5 et 10. Pour chaque point, un pays sera chargé d'établir un document général contenant un résumé des conclusions. Le résumé des conclusions servira de documentation pour ces trois points de l'ordre du jour (les documents nationaux étant annexés au résumé).

La rédaction des documents généraux susmentionnés a été confiée aux pays suivants :

Point 4 de l'ordre du jour : Inde  
Point 5 de l'ordre du jour : Libéria  
Point 10 de l'ordre du jour : Cuba

- b) Pour les points 6, 7 et 8, des monographies seront rédigées par chaque pays non-aligné et pays en voie de développement, et communiquées au pays chargé du document général contenant le résumé des conclusions. Le résumé des conclusions servira de documentation pour ces points de l'ordre du jour (les monographies y étant annexés).

La rédaction des documents généraux susmentionnés a été confiée aux pays suivants :

Point 6 de l'ordre du jour : Inde  
Point 7 de l'ordre du jour }  
Point 8 de l'ordre du jour } en suspens  
Point 9 de l'ordre du jour }

- c) Pour les points 11 et 14 de l'ordre du jour, la Commission a décidé qu'un pays serait chargé d'établir un document général.

La rédaction de ces documents généraux a été confiée aux pays suivants :

Point 11 de l'ordre du jour : Iraq  
Point 12 de l'ordre du jour : Cuba  
Point 13 de l'ordre du jour : Yougoslavie  
Point 14 de l'ordre du jour : Iraq

- d) La Commission a décidé de charger le Bureau de Coordination de New York de choisir, après consultations, les pays auxquels sera confiée la rédaction des documents généraux intéressant les points 7, 8 et 9 de l'ordre du jour;
- e) La Commission a prescrit le calendrier ci-après pour la préparation des documents :
  - i) Tous les documents nationaux et monographies établis par les pays devront être soumis au pays responsable du document général avant la fin du mois de décembre 1978;
  - ii) Tous les pays préparant des documents généraux devront soumettre ceux-ci au pays hôte, l'Iraq, six semaines au plus tard avant la date de la Conférence.

7. La Commission a recommandé en outre :

- a) Que le Bureau de Coordination de New York distribue le rapport de la Commission préparatoire à tous les pays non-alignés et à tous les pays en voie de développement, afin d'assurer à la Conférence la plus grande participation possible;
- b) Que les pays coordonnateurs dans le domaine du rôle des femmes dans le développement soient chargés de donner suite à l'application des recommandations de la Conférence;
- c) Que la composition des délégations à la Conférence soit conforme à la décision de la réunion du Bureau de Coordination, organisée à New Delhi, en avril 1977, au niveau des Ministres des Affaires étrangères, c'est-à-dire que les participants à la Conférence comprennent :
  - i) Des planificateurs, des administrateurs du développement et autres fonctionnaires chargés de la négociation des accords internationaux, ainsi que des représentants des institutions financières internationales;
  - ii) Des chercheurs spécialisés dans les études sur le développement et représentant des disciplines différentes;
  - iii) Des représentants des institutions non gouvernementales qui s'occupent de promouvoir le travail des femmes.

Il importe de veiller à ce que les responsables directs de la mise en oeuvre des programmes de développement assistent à cette conférence, afin que les problèmes des femmes dans ce domaine soient dûment pris en considération.

La Commission a également recommandé que les délégations à la Conférence comprennent des hommes et des femmes, étant donné que le problème ne concerne pas seulement les femmes mais le développement en général;

- d) Que le Bureau de Coordination de New York communique l'ordre du jour provisoire de la Conférence au Comité préparatoire de la Conférence mondiale des Nations Unies de la Décennie pour la femme, qui aura lieu à Vienne, en juin 1978, en demandant qu'il soit joint à la documentation de cette réunion;
- e) Que le Système de recherche et d'information des pays non-alignés s'acquitte rapidement de la tâche que lui a confiée le Bureau de Coordination à sa réunion de New Delhi, en avril 1977, c'est-à-dire :

"Que le Système de recherche et d'information des pays non-alignés identifie les organisations ou institutions des pays en développement qui poursuivent des activités de recherche intéressant l'intégration des femmes dans le développement. A cet effet, le Système devrait identifier une ou plusieurs institutions afin de rassembler des données de base et entreprendre des études spécifiques sur les conséquences pour les femmes des projets et programmes de développement, ainsi que sur les mesures administratives et juridiques prises par les différents gouvernements pour la promotion et l'avancement des femmes. Le Système de recherche et d'information devrait aussi examiner la possibilité de développer la recherche et la formation dans les pays en développement dans le but de promouvoir le rôle des femmes dans le développement. Les résultats de ces activités devraient faire l'objet d'un rapport à la Réunion ministérielle de 1978 des Ministres des Affaires étrangères des pays non-alignés".

f) Que le Groupe de travail intergouvernemental chargé d'élaborer un code de conduite pour le transfert des techniques tienne particulièrement compte des conséquences du transfert des techniques sur le rôle des femmes dans le développement.

3. La Commission préparatoire recommande, à l'unanimité, que la Réunion des Ministres des Affaires étrangères des pays non-alignés, qui se tiendra à Belgrade, en juillet 1978, adopte le présent rapport.

ANNEXE

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE DE LA CONFERENCE  
SUR LE ROLE DES FEMMES DANS LE DEVELOPPEMENT

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du Président et des membres du Bureau de la Conférence
3. Adoption de l'ordre du jour et organisation des travaux
4. Politiques nationales de développement dans l'industrie et les autres secteurs : études sur l'effet réel de la réforme juridique et des services d'emploi, d'éducation, de santé et autres services d'assistance sociale et projets pour les femmes
5. Evolution des stratégies nationales destinées à permettre aux femmes d'avoir les mêmes droits que les hommes, ainsi que d'avoir accès aux mêmes possibilités et responsabilités
6. Développement rural : il serait nécessaire de disposer d'études spécifiques sur les conséquences pour les femmes des mesures de développement rural - réforme agraire, diffusion de connaissances et de techniques nouvelles - facilités de crédit, services d'assistance sociale et de vulgarisation - et sur les qualités et les faiblesses des organismes d'exécution
7. Impact du transfert des techniques sur la condition sociale et économique des femmes
8. Impact de la migration - nationale ou internationale - sur les femmes et sur les familles
9. Impact économique et social des projets de développement découlant des arrangements économiques internationaux
10. Impact de la structure de la famille et des conditions familiales sur le rôle des femmes dans le développement et vice-versa
11. Rôle des organisations et associations féminines dans la promotion de la participation des femmes au développement
12. Participation des femmes à la vie économique, sociale et politique de leur pays, et contribution des femmes à la consolidation de la paix

13. Indépendance économique et autosuffisance collective en relation avec l'intensification du rôle des femmes dans le développement; importance du nouvel ordre économique international
14. Coopération entre les pays non-alignés et les pays en développement dans la promotion du rôle des femmes dans le développement
  - a) Au niveau gouvernemental
  - b) Dans le cadre des Nations Unies
  - c) Entre organisations gouvernementales et organisations non gouvernementales
15. Questions diverses
16. Adoption du rapport et décisions de la Conférence

- - - - -